

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 2 067 200 000 FCFA
Siège social : Tour Sama, Avenue Lamblin, Abidjan-Plateau
04 BPM 821 Abidjan 04
RCCM: CI-ABJ-B-1997-208436

INSTRUCTION N° 01- 2025/DCBR/DG

RELATIVE AU DELAI DE REGLEMENT/LIVRAISON

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement

Vu le Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;

Vu le Règlement Général du DC/BR ;

Vu la décision du Conseil d'Administration en sa session du 21 octobre 2025 portant aménagement du cycle de règlement/livraison ;

ARRETE :

Article 1

Le règlement/livraison des transactions boursières est effectué deux jours ouvrés après la date de l'opération, soit à J+2.

Article 2

La présente Instruction abroge et remplace toutes dispositions antérieures traitant du même objet. Elle sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote.

Elle entre en vigueur à partir de la séance de bourse du 4 décembre 2025.

Fait à Abidjan, le 26 novembre 2025

Le Directeur Général

Birahim DIOUF

